

PROJET DE LOI PORTANT REFORME DES RETRAITES

INTERVENTIONS DE MARISOL TOURAINE

JEUDI 9 SEPTEMBRE

1ERE SEANCE - RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. Monsieur Muzeau, ce que vous avez dit sur cet article est tout à fait exact mais la Conférence des présidents a décidé, au mois de juillet dernier, d'une part, qu'il fallait faire la demande avant la discussion de l'article et, d'autre part, que le temps supplémentaire était de dix minutes par amendement pour chaque groupe.

Je ne peux vous donner satisfaction pour le premier amendement, car vous auriez dû formuler votre demande auparavant. En revanche, c'est tout à fait possible pour les autres amendements.

La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Comme notre collègue du groupe GDR, dont je voudrais relayer la demande, nous parlons des nouveaux amendements. Je ne comprends donc pas la réponse que vous venez de lui donner, monsieur le président.

Nous avons examiné hier soir en commission des amendements qui doivent être discutés en séance au cours des prochains jours, et non pas maintenant. L'amendement que nous allons examiner dans quelques instants ne fait pas partie de ceux présentés hier en commission par le Gouvernement. Vous dites en fait à M. Muzeau qu'il aurait dû présenter sa demande avant l'examen de l'amendement concerné, mais c'est précisément ce qu'il a fait.

Je ne peux que relayer sa demande, et indiquer que le groupe SRC souhaite bénéficier d'un temps de parole supplémentaire compte tenu de la présentation par le Gouvernement de nouveaux amendements en cours de discussion, alors même que l'examen du texte est déjà engagé.

Vous indiquez, monsieur le président, qu'une Conférence des présidents du mois de juillet a précisé que le temps supplémentaire attribué serait de dix minutes par amendement. Cette interprétation des termes du règlement est extrêmement minimaliste. Qu'elle soit au moins appliquée !

Mme Catherine Coutelle. C'est une aumône !

Mme Marisol Touraine. C'est effectivement une aumône, d'autant que le Gouvernement n'est soumis à aucune contrainte et dépose à la dernière seconde

des amendements qui nécessitent que l'on y travaille, que l'on y réfléchisse, et qui justifient de fortes interventions de notre part dans cet hémicycle. Je pense notamment aux dispositions qui concernent la médecine du travail, laquelle ne devrait même pas être évoquée dans le cadre de l'examen de ce texte. Cela ne saurait en tous cas être traité en dix minutes d'intervention par groupe. C'est tout à fait honteux.

Je demande par conséquent tout à fait officiellement, au nom du groupe SRC, que notre temps de parole soit augmenté à la suite du dépôt de nombreux nouveaux amendements par le Gouvernement.

M. le président. En vertu de ce que j'ai indiqué tout à l'heure, chaque groupe disposera d'un temps de parole supplémentaire d'une heure et demie.

DISCUSSION DES ARTICLES

Article 1^{er}

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

[Mme Marisol Touraine](#). J'observe d'abord qu'à plusieurs reprises, le rapporteur et le Gouvernement nous ont tenu des discours légèrement différents. Le rapporteur nous explique que des amendements sont satisfaits par d'autres qui viendront en discussion et que nous ne connaissons pas ; le ministre, lui, demande leur retrait non parce qu'ils seront satisfaits mais tout simplement parce qu'ils vont à l'encontre du projet. Il y a là un petit problème d'harmonisation qui ne nous paraît pas totalement réglé.

Sur le fond, les amendements qui nous sont présentés tendent fondamentalement à une transformation de notre système de retraite. Je ne prétendrai certainement pas que le régime à comptes notionnels soit un régime de retraite par capitalisation : cela n'a absolument rien à voir et le système suédois, qu'on l'approuve ou non, est un régime par répartition, ce qui maintient la solidarité entre les générations.

Je crois en revanche qu'il faut faire très nettement la différence entre les systèmes par points et les systèmes par comptes notionnels. C'est un débat technique. Le système par points est, potentiellement, extrêmement défavorable aux salariés, extrêmement opaque. Il suffit de faire varier la valeur du point pour que les pensions baissent du jour au lendemain de 30, 40, 50 ou même 60 %, ce qui n'est pas acceptable si l'on veut garantir un niveau de vie décent.

Cela dit, je suis étonnée que l'intérêt de certains de nos collègues pour le système par comptes notionnels tel qu'il a été mis en œuvre en Suède et tel qu'il pourrait l'être chez nous, avec d'autres critères et d'autres principes, ne les amène pas à examiner avec plus d'attention et d'intérêt les propositions du Parti socialiste. Le

grand avantage des comptes notionnels, en effet, c'est de laisser une marge de liberté, d'ouvrir un choix aux salariés pour la date à laquelle ils partent en retraite. C'est précisément d'offrir la possibilité d'opérer un arbitrage, sur la base d'informations régulièrement données, entre le moment où l'on souhaite partir et le niveau de la pension. Cette idée d'une retraite choisie - nous ne parlons, pas, nous, de retraite à la carte - est au cœur de notre projet. Il nous semble donc un peu incompréhensible, mes chers collègues, que vous souhaitiez aller vers un système par comptes notionnels tout en refusant de discuter des propositions que nous faisons, ce qui permettrait d'avancer dès aujourd'hui, dans le cadre du système actuel, sans attendre les dix ou quinze ans nécessaires pour la transformation totale de nos régimes.

JEUDI 9 SEPTEMBRE

2EME SEANCE - DISCUSSION DES ARTICLES

Article 1^{er}

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine - sur votre amendement n° 222, ma chère collègue ?

Mme Marisol Touraine. Ce pourrait être plutôt un rappel au règlement, monsieur le président.

M. le président. Si votre intervention traite du fond du texte, elle sera décomptée du temps de parole de votre groupe : il ne peut s'agir d'un rappel au règlement, mais bien d'une défense d'amendement.

Mme Marisol Touraine. Nous abordons évidemment le débat de fond et, manifestement, la majorité est gênée. Au demeurant, la tonalité des propos de Mme Rosso-Debord le prouve : au lieu de répondre au fond, au lieu de débattre du projet, elle préfère manier la formule, pour ne pas dire l'invective.

Revenons aux propos du ministre, qui montrent bien l'ambiguïté de la position gouvernementale.

Monsieur le ministre, vous avez fini par répéter ce matin ce que vous nous aviez également dit en commission : si nous sommes obligés de discuter de votre projet de loi, ce serait à cause de la crise.

Pourtant, tout au long des derniers mois, comme vous le faites aujourd'hui dans vos interventions télévisées, vous avez essayé de convaincre les Français du fait que s'ils devraient tous travailler plus longtemps, en particulier ceux qui ont commencé le plus tôt, c'est en raison de réalités démographiques inévitables. Ainsi, vous dites, vous écrivez, vous répétez sur tous les tons qu'à une crise ou à un

défi démographique, il faut répondre par des mesures démographiques. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe UMP.*)

Puis, tout à coup, surgit la vérité : le projet que nous examinons aujourd'hui n'a pas grand-chose à voir avec des mesures démographiques. La raison en est simple : comme nous vous l'avons dit à plusieurs reprises depuis que nous avons commencé de débattre, les réalités démographiques n'ont évidemment pas changé au cours des dernières années, et singulièrement depuis votre réforme de 2003, censée tout résoudre « à 100 % » - selon les termes mêmes de M. Fillon - d'ici à 2020.

Ce que vous nous expliquez, monsieur le ministre, c'est que, depuis la réforme de 2003, la crise aurait entraîné un déficit de 45 milliards d'euros pour les années à venir. Autrement dit, les 45 milliards que vous demandez aux Français de sortir de leur poche ou d'apporter par leur travail seraient le résultat de la crise. Le seul problème, c'est que ce discours est contredit par toutes les analyses économiques, par tous les rapports publiés par la Cour des comptes depuis plusieurs années et par les chiffres disponibles. Dès 2005, vos prédécesseurs avaient à nouveau plongé le régime vieillesse dans le déficit.

En fait, vous demandez aux Français de payer - car travailler plus longtemps, cela revient à payer - pour compenser l'incurie de votre gestion gouvernementale avant la crise et depuis.

Ensuite, je voudrais mettre à mal une bonne fois pour toutes - du moins je l'espère - votre discours sur le matraquage fiscal, qui n'est plus du tout crédible aujourd'hui, d'autant que vous vous demandez vous-mêmes, au sein du Gouvernement et de la majorité, si vous allez augmenter tel impôt, supprimer telle niche ou prélever un peu de CRDS, et comment vous pourriez recourir à des prélèvements invisibles pour les Français !

La vérité, la voici : vous ne passerez pas ! Du reste, vous avez déjà annoncé à la Commission européenne une hausse de deux points des prélèvements obligatoires d'ici à 2011. Il ne s'agit donc pas de savoir s'il y aura ou non des prélèvements obligatoires supplémentaires, mais de savoir qui va contribuer, qui va payer pour financer vos déficits.

Ce que nous disons, nous, c'est qu'une partie de l'effort doit effectivement être consenti par les salariés au travers de mesures démographiques, mais que ces mesures, qui font sentir leurs effets à long terme, ne doivent pas être appliquées uniformément à tous les Français, et qu'il faut tenir compte de leurs conditions de travail et de la pénibilité.

Cela n'a rien à voir avec un taux abaissé, décoté, ou avec une pension au rabais, contrairement à ce que vous sous-entendez, monsieur le ministre. Il s'agit tout simplement de prendre en considération les réalités sociales, la dureté du monde du travail et la diversité des parcours professionnels.

Mais nous avons conscience que cet effort ne suffira pas, et c'est ce qui explique que votre réforme ne soit pas bouclée ; car pour la boucler, il faut jouer, selon

nous, sur deux leviers. Tout d'abord sur celui des prélèvements complémentaires, et on ne voit pas pourquoi les revenus du capital y échapperaient. Mais notre réforme ne s'y réduit pas, contrairement à ce que vous prétendez : ces prélèvements ne représenteraient que la moitié de l'effort demandé. Aucune réforme ne peut évidemment être financée à long terme si l'on n'investit pas massivement dans l'emploi et si les seniors ne reprennent pas le chemin du travail.

Vous le voyez, notre projet est équilibré ; il repose sur trois pôles : des mesures démographiques, des prélèvements complémentaires et une stratégie pour l'emploi. Vous, en revanche, vous êtes monomaniacques. Vous ne suivez qu'un seul axe : les mesures démographiques, le relèvement de l'âge. Vous voulez cibler ceux qui ont commencé à travailler jeunes, les plus modestes. C'est vous qui êtes idéologues (*Rires sur quelques bancs du groupe UMP*), c'est vous qui faites du matraquage, du matraquage social : c'est vous qui niez la vérité et qui refusez d'envisager qu'un autre projet soit possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

RAPPEL AU REGLEMENT

[Mme Marisol Touraine](#). Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

[Mme Marisol Touraine](#). Je suis étonnée, madame Dalloz, que vous souhaitiez un débat technique : y a-t-il plus politique que le débat sur l'avenir de nos retraites ?

Y a-t-il plus politique comme choix de société que le choix entre système par répartition et système par capitalisation ?

M. le président. Ce n'est rappel au règlement et cette intervention sera donc décomptée du temps de parole de votre groupe, madame Touraine ; mais je vous en prie, continuez.

[Mme Marisol Touraine](#). Vous voyez, chers collègues de la majorité, que vous ne voulez pas discuter ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Nous vous écoutons, madame Touraine !

[M. Yves Nicolin](#). Soyons politiques, madame Touraine, respectons le règlement !

[Mme Marisol Touraine](#). Le président tranchera sur le fait de savoir si je ne respecte pas le règlement.

M. le président. Vous avez en tout cas la parole, madame Touraine !

Mme Marisol Touraine. Merci, monsieur le président, mais à en juger par l'agitation sur les bancs de la majorité, j'en conclus qu'elle n'est pas prête à débattre.

Parlons de nos amendements, si vous le voulez, mais il me semble que c'est le ministre qui a relancé la discussion politique en avançant que le déficit né de la crise justifiait la réforme. Nous avons donc été amenés à réengager un débat pour comprendre pourquoi on nous présentait cette réforme. Contrairement à vous, je ne considère pas que ce débat doit n'être que technique.

À travers nos amendements, nous ne cherchons qu'à éclairer les Français sur les choix des uns et des autres ; il n'y a de notre part que volonté d'échange, de débat, et nous souhaitons pouvoir avancer.

Et si vous nous faites remarquer que nous sommes déjà jeudi, madame Dalloz, c'est parce que vous voulez enfermer le débat dans le calendrier le plus restreint possible. Et pourtant, au regard de l'ampleur des enjeux, au regard de l'ampleur de la manifestation, au regard de l'ampleur du sujet et des attentes des Français, nous ne sommes tout de même pas à quelques heures près !

Après l'article 3 *quinquies*

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Je voudrais indiquer qu'il s'agit d'une excellente démarche, si toutefois elle aboutit à avancer dès aujourd'hui la date du versement des retraites.

Nous sommes tous d'accord sur le fond. Faciliter la vie des retraités est important.

Verser les pensions le 10 du mois arrange les caisses de l'État, mais n'est pas en phase avec le rythme de la vie de nos concitoyens.

Nous allons jusqu'à préférer la rédaction de l'amendement de M. Bertrand. (*Sourires.*) Cela étant, il ne s'agit que de la remise d'un rapport. Vous ne vous engagez donc à rien d'excessif, monsieur le ministre actuel des affaires sociales ! (*Sourires sur les bancs du groupe SRC.*) Dissocier les deux amendements ne se justifie pas pour autant : qui peut le plus, peut le moins, et vous pourriez vous engager à un effort plus important.

Vous avez déclaré, monsieur Bertrand, que vous ne faisiez pas de la politique pour vous entendre répondre : « C'est impossible. » Que ne vous êtes-vous appliqué cette belle formule au moment où vous étiez ministre des affaires sociales, en charge du versement des retraites ! (« *Très bien !* » *sur les bancs du groupe SRC.*)

Vous passez votre temps à nous expliquer que nous, socialistes, nous ne faisons rien, que nous n'avons rien fait et que nous ne sommes pas capables de faire autre chose que de prendre des engagements pour l'avenir.

Mais vous, qu'avez-vous fait ? Vous avez été ministre bien après que la gauche a quitté le pouvoir. Vous étiez en charge de ce dossier il y a encore un an et demi, et vous n'avez rien fait. Or voilà que, maintenant que vous n'êtes plus ministre, vous demandez un rapport !

C'est pour le moins étonnant de votre part, même si nous sommes d'accord avec votre démarche.

Nous sommes d'accord avec votre proposition, et sommes même d'avis de la mettre en œuvre le plus rapidement possible. Faisons-le ! Il ne s'agit pas de gravir l'Himalaya ! Mais, de grâce, un peu d'humilité dans le recours aux grandes formules sur le sens de la politique, alors que vous étiez en charge d'un ministère il y a peu de temps et en capacité d'agir !

JEUDI 9 SEPTEMBRE

3EME SEANCE - DISCUSSION DES ARTICLES

Article 4

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

[Mme Marisol Touraine](#). Monsieur le président, je vous prie de bien vouloir excuser le retard avec lequel certains d'entre nous ont rejoint l'hémicycle : nous écoutions l'intervention du Premier ministre.

L'article 4 porte sur la question de l'allongement de la durée de cotisation et ses modalités de calcul. C'est pour moi l'occasion de formuler deux observations.

Premièrement, contrairement à ce que vous affirmez, l'allongement de la durée de cotisation constitue pour nous une mesure démographique plus juste que celle que vous préconisez vous-même, laquelle s'appuie sur le simple relèvement des âges légaux. Nous ne récusons pas la place des mesures démographiques dans le projet que nous proposons. Nous considérons simplement que de telles mesures ne peuvent à elles seules constituer la totalité de la réforme. Parmi les mesures démographiques retenues, la seule qui est juste, à nos yeux, est l'allongement de la durée de cotisation car elle tient compte de l'âge de début d'entrée dans la carrière professionnelle.

À partir du moment où l'espérance de vie s'allonge, plus particulièrement l'espérance de vie en bonne santé, il est normal qu'une partie du temps ainsi gagné soit consacrée à l'activité. Depuis 2003, vous avez fait le choix de consacrer

les deux tiers de ce temps au travail et un tiers seulement à la retraite. Cela nous paraît être un choix sévère pour les Français car c'est aussi une conquête sociale que de pouvoir disposer de temps, de temps pour soi, de temps pour les activités associatives, de temps pour sa famille, de temps pour des projets personnels. C'est la raison pour laquelle il nous semble plus juste d'aboutir à un partage strictement égal, à « cinquante-cinquante », du temps d'espérance de vie gagné entre le travail et la retraite.

L'allongement de la durée de cotisation s'inscrit pour nous dans le cadre d'une démarche qui prend en compte la diversité des parcours professionnels.

Cela m'amène à ma deuxième observation. Je vois bien ce que vous allez nous répondre, à un moment ou à un autre, car vous avez déjà eu l'occasion d'affirmer à plusieurs reprises que les socialistes accepteraient aujourd'hui ce qu'ils ont refusé hier, qu'ils feraient leurs des propositions qu'ils ont combattues auparavant. Après le flop du discours selon lequel les socialistes n'auraient rien à proposer, ces affirmations sont même devenues la nouvelle rengaine que l'on entend sur vos bancs. C'est si vrai que le Premier ministre a jugé utile ce soir de conclure sur cette idée - on voit à quel niveau il se plaçait pour s'adresser aux Français !

Mais nous récusons ces assertions. Nous ne reprenons pas des mesures que nous avons contestées parce qu'elles auraient été bonnes à un moment et que nous ne l'aurions pas comprises. Nous les reprenons de manière différente et dans le cadre d'une réforme plus générale qui englobe d'autres mesures.

En 2003, le pivot de la réforme Fillon - son socle, son pilier - était l'allongement de la durée de cotisation comme aujourd'hui le pivot de la réforme des retraites est le recul de l'âge légal, qui est la seule et unique mesure de la réforme portée par M. Woerth. Nous récusons, dans un cas comme dans l'autre, l'idée que la réforme des retraites puisse s'appuyer sur un seul mécanisme.

En 2003, vous avez refusé comme aujourd'hui que les mesures démographiques soient accompagnées de la recherche de prélèvements et de ressources complémentaires quelle qu'en soit la nature - augmentation de cotisations, CSG, prélèvements sur les revenus du capital. C'est cela qui est fondamental : une mesure prise indépendamment d'autres mesures n'a absolument aucun sens. On ne peut se dire favorable à l'allongement de la durée de cotisation de manière absolue mais seulement à certaines conditions.

Elle doit être limitée, intégrée dans une réforme qui comporte des mesures de prélèvement sur les revenus du capital. Elle ne doit pas manger l'ensemble des gains d'espérance de vie. Elle doit surtout prendre en compte la diversité des parcours professionnels - nous y reviendrons dans quelques instants à travers les amendements que nous avons déposés à l'article 4 qui déclinent le thème de la retraite choisie.

La durée de cotisation ne peut être la même pour tout le monde. Il faut créer des incitations pour que certaines personnes travaillent plus longtemps. Il faut, à

l'inverse, mettre en place des bonifications d'assurance qui permettent à d'autres de travailler moins longtemps, compte tenu de la difficulté de leur parcours.

C'est cet ensemble qu'il importe de prendre en compte. C'est la raison pour laquelle, contrairement à ce que vous affirmez, nous ne reprenons pas aujourd'hui des mesures que nous avons combattues hier. Nous proposons aujourd'hui un dispositif global qui intègre des mesures démographiques qui ne sont qu'un élément parmi bien d'autres de nos propositions.

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 288.

La parole est à Mme Marisol Touraine.

[Mme Marisol Touraine.](#) Que de caricatures ou d'incompréhension !

Mais au fond, en dehors de M. Tron qui a quitté l'hémicycle pour l'instant et qui a exprimé la position du Gouvernement avec un minimum d'élégance - je lui renvoie la courtoisie qu'il a manifestée à mon égard - ce n'est pas la façon dont vous vous exprimez, ce n'est pas l'intervention de François Fillon, ce soir à la télévision, qui va vous fournir des argumentaires lorsque vous irez sur les marchés de vos circonscriptions au cours des prochains jours.

Avec les arguments qu'il a avancés, vous avez déjà réussi à mettre deux millions et demi de personnes dans la rue. Rien n'a changé, rien n'a bougé. Aucune des solutions qu'il a proposées ne rencontre l'assentiment des Français.

C'est pourquoi je pense que vous feriez bien d'être un peu plus humbles dans votre manière de présenter les choses.

S'il y a bien une raison pour laquelle nous n'empochons pas, pour reprendre l'expression fort discutable qui a été utilisée, les réformes passées, c'est pour une raison très simple : elles ont provoqué la baisse du niveau des pensions.

Elles ont provoqué le retour de la pauvreté chez les personnes âgées et retraitées. En les mettant en place, sans aucun autre mécanisme d'accompagnement, vous avez engagé un processus de paupérisation des personnes âgées qui avait disparu de notre pays.

J'en viens à la question fondamentale de la durée d'assurance. Contrairement à ce que vous affirmez, il n'y a pas de points de convergence sur toute une série de sujets sur lesquels nous n'avons aucun point de convergence.

Êtes-vous d'accord pour prendre en compte la pénibilité ? (« *Oui !* » *sur les bancs du groupe UMP.*) La réponse est clairement non, comme on le voit dans votre projet original et dans les amendements présentés hier par le Gouvernement. Or la question n'est pas de savoir si l'on fixe une durée de cotisation identique pour tout

le monde et gravée à jamais dans le marbre. Elle est de réfléchir au moyen d'intégrer non seulement les différences de parcours et les différences de pénibilité, mais également les différences d'aspiration individuelle.

Pour les étudiants, dont la situation a été évoquée par M. Dord, nous préconisons toute une série de mesures permettant d'aboutir à une modulation de la durée cotisée, comme le paiement d'une surcotisation lors du premier emploi afin de valider les années d'étude. Il n'y a aucune raison, en effet, que les étudiants rentrent dans la vie active avec la perspective d'en sortir à je ne sais quel âge.

La vraie question consiste donc à savoir comment on intègre dans la fixation des conditions de départ en retraite la réalité des conditions de travail.

Contrairement à ce que vous affirmez, nous ne proposons pas un mécanisme plus avantageux pour certains que pour d'autres. Nous proposons un système de protection fondamentale des salariés les plus modestes. C'est pourquoi - je le répète et nous le réaffirmerons lors de l'examen de l'article 5 - il n'est pas question pour nous de toucher à l'âge légal de départ en retraite car il est aujourd'hui la meilleure protection pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) Cette protection doit être réaffirmée, consolidée, renforcée grâce à la prise en compte de la pénibilité et à l'instauration d'un dispositif « carrières longues », et d'un dispositif d'accompagnement des étudiants, toutes dispositions qui ne figurent pas dans votre réforme.

Nous proposons un choix de liberté alors que vous imposez. Or, en imposant comme vous le faites, ce sont les plus modestes qui vont trinquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

[M. Denis Jacquat](#), *rapporteur*. La commission a repoussé cet amendement, qui remet totalement en cause la logique de la loi Fillon.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Défavorable.
